

Séance du 2 juin 2022

Délibération n° 2022/45

OBJET : Délégation au Directeur Général de l'approbation et la signature des conventions PVD et ORT

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 9,

Vu le règlement intérieur institutionnel du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et notamment son article 14,

Vu l'arrêté du 6 avril 2022 portant nomination de Monsieur Thomas WESCH en tant que Directeur Général de l'EPF de la Vendée ;

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration :

- DELEGUE au Directeur Général l'approbation et la signature des conventions PVD et ORT ;
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de ces conventions.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu en Préfecture
Préfecture de la Vendée
DCPAT

Le

07 JUIN 2022

COURRIER ARRIVÉ LE